



(11) **EP 2 201 861 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
30.06.2010 Bulletin 2010/26

(51) Int Cl.:
A47B 47/00 (2006.01) A47B 96/06 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **09179804.1**

(22) Date de dépôt: **18.12.2009**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
AL BA RS

(30) Priorité: **23.12.2008 FR 0858992**

(71) Demandeur: **ROSET S.A.**
01470 Serrières de Briord (FR)

(72) Inventeur: **Bauchet, François**
75011, PARIS (FR)

(74) Mandataire: **Bratel, Gérard et al**
Cabinet Germain & Maureau
BP 6153
69466 Lyon Cedex 06 (FR)

(54) **Meuble**

(57) L'invention concerne un meuble, comportant un volume (11) délimité par au moins une première et une seconde paroi (1, 2) sensiblement parallèles l'une par rapport à l'autre, ainsi qu'au moins une paroi d'extrémité (5, 6), la paroi d'extrémité (6) comportant une base (7) à partir de laquelle s'étendent une première et une seconde branches (8, 9), disposées respectivement dans le prolongement de la première et de la seconde paroi (1, 2), l'extrémité libre (14) de la première branche (8), respectivement de la seconde branche (9), étant fixée sur l'extrémité correspondante (4) de la première paroi (1), respectivement de la seconde paroi (2), au niveau d'une zone de jonction, par l'intermédiaire d'un premier, respectivement d'un second élément de jonction (18) faisant saillie à l'intérieur du volume (11), ledit meuble comportant au moins une étagère (21) reposant sur le premier et sur le second éléments de jonction (18), ladite étagère présente un logement à l'intérieur duquel sont logés les éléments de jonction (18).

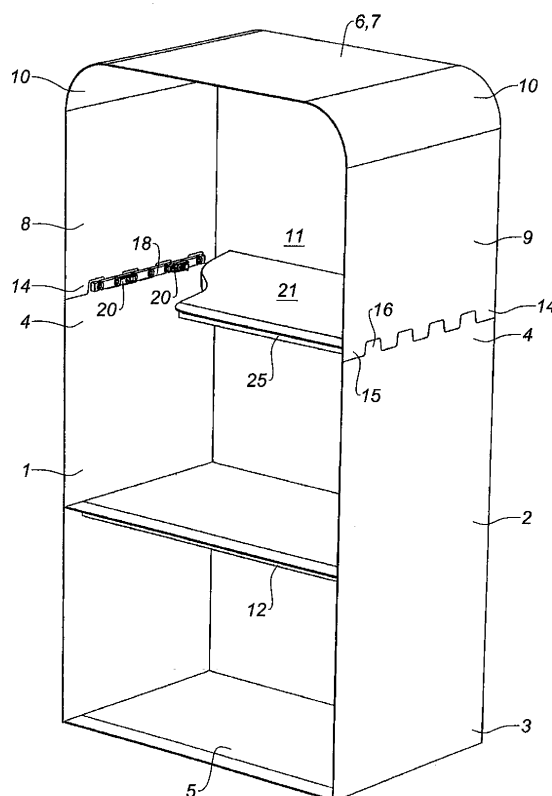


Fig. 1

Description

[0001] L'invention concerne un meuble, par exemple une bibliothèque ou une commode.

[0002] Il est connu de réaliser des meubles par assemblage de parois verticales latérales et de parois horizontales supérieure et inférieure. L'assemblage entre les parois est classiquement réalisé par vissage. Des plots supports sont montés sur les faces internes des parois verticales et font saillie à l'intérieur du volume du meuble, des étagères étant montées sur les plots supports.

[0003] Les plots précités sont généralement visibles par un utilisateur, de même que les vis utilisées pour l'assemblage. En outre, un tel meuble présente nécessairement une forme parallélépipédique, les angles ne pouvant par exemple pas être arrondis. Un tel meuble est donc limité esthétiquement.

[0004] En outre, l'amélioration de l'esthétique d'un meuble est généralement effectuée au détriment de la simplicité de fabrication et de montage.

[0005] L'invention vise à remédier à ces inconvénients en proposant un meuble esthétique, qui soit en outre facile à fabriquer et à monter.

[0006] A cet effet, l'invention concerne un meuble, comportant un volume délimité par au moins une première et une seconde parois sensiblement parallèles l'une par rapport à l'autre, ainsi qu'au moins une paroi d'extrémité, **caractérisé en ce que** la paroi d'extrémité comporte une base à partir de laquelle s'étendent une première et une seconde branches, disposées respectivement dans le prolongement de la première et de la seconde parois, l'extrémité libre de la première branche, respectivement de la seconde branche, étant fixée sur l'extrémité correspondante de la première paroi, respectivement de la seconde paroi, au niveau d'une zone de jonction, par l'intermédiaire d'un premier, respectivement d'un second élément de jonction faisant saillie à l'intérieur du volume, ledit meuble comportant au moins une étagère reposant sur le premier et sur le second éléments de jonction, ladite étagère présente un logement à l'intérieur duquel sont logés les éléments de jonction.

[0007] De cette manière, la paroi d'extrémité peut, si nécessaire, présenter un arrondi entre la base et chacune des branches. En outre, les éléments de jonction étant logés dans les étagères, ceux-ci ne sont pas visibles par un utilisateur. L'esthétique du meuble est donc améliorée.

[0008] En outre, les éléments de jonction servent également au support des étagères, de sorte que le montage du meuble est simplifié.

[0009] Selon une caractéristique de l'invention, l'extrémité de la première, respectivement de la seconde branche, présente une forme en créneau, l'extrémité correspondante de la première, respectivement de la seconde paroi présentant une forme complémentaire en créneau.

[0010] La forme en créneau augmente la résistance mécanique de la zone de jonction et confère un aspect

esthétique particulier au meuble. Le créneau permet également d'éviter de superposer des épaisseurs de tôle lors d'un soyage où les plots d'une tôle extérieure traverseraient une tôle intérieure. Préférentiellement, chaque élément de jonction présente une forme générale allongée, s'étendant le long de la zone de jonction correspondante.

[0011] Selon une possibilité de l'invention, la première et la seconde parois comportent chacune au moins un plot s'étendant dans le volume, la première et la seconde branches comportant également chacune au moins un plot s'étendant dans le volume, chaque élément de jonction comporte au moins deux trous dans lesquels sont insérés les plots correspondants.

[0012] On évite ainsi d'utiliser des vis ou des boulons traversant les premières et secondes parois, dont la tête et l'empreinte sont visibles depuis l'extérieur du meuble.

[0013] En outre, l'avantage de la construction en créneau est d'aligner les plots sur un axe, de sorte que la largeur de l'élément de liaison peut être réduite.

[0014] Avantageusement, chaque plot présente une extrémité filetée, l'élément de jonction étant fixé par boulonnage sur lesdits plots.

[0015] Préférentiellement, le meuble présente une face avant et une face arrière, par exemple munie d'un fond, l'étagère présentant une base à partir de laquelle s'étend un rebord délimitant avec la base le logement dans lequel sont logés les éléments de jonction, ledit rebord étant disposé du côté de la face avant du meuble.

[0016] Selon une possibilité de l'invention, les première et seconde parois, la paroi d'extrémité et/ou l'étagère sont réalisés en tôle.

[0017] Les différents composants peuvent alors être réalisés simplement, par découpage et par pliage.

[0018] De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemples, plusieurs formes de réalisation de ce meuble.

Figure 1 est une vue en perspective d'une première forme de réalisation de l'invention;

Figure 2 est une vue partielle, en perspective, de la zone de jonction entre la paroi d'extrémité et la première paroi ;

Figure 3 est une vue correspondant à la figure 2, dans laquelle l'élément de jonction est monté sur les plots ;

Figure 4 est une vue en perspective d'une deuxième forme de réalisation de l'invention ;

Figure 5 et 6 sont respectivement des vues de face et de côté, de cette deuxième forme de réalisation ;

Figures 7 et 8 sont des vues de côté et de face d'une troisième forme de réalisation de ce meuble ;

Figure 9 et 10 sont des vues correspondant aux figures 7 et 8, d'une quatrième forme de réalisation de ce meuble ;

Figures 11 et 12 sont des vues correspondant aux figures 7 et 8, d'une cinquième forme de réalisation de ce meuble.

Figure 13 est une vue partielle d'une zone de jonction suivant une autre forme de réalisation, sans créneau.

[0019] Le meuble selon l'invention comporte une première et seconde parois verticales 1, 2, présentant chacune une extrémité inférieure 3 et une extrémité supérieure 4.

[0020] Les extrémités inférieures 3 sont reliées l'une à l'autre par une paroi d'extrémité inférieure 5, les extrémités supérieures 4 étant reliées l'une à l'autre par une paroi d'extrémité supérieure 6.

[0021] La paroi d'extrémité supérieure 6 présente une forme générale en U comportant une base 7 à partir de laquelle s'étendent une première et une seconde branches 8, 9.

[0022] La première et la seconde branches 8, 9 s'étendant respectivement dans le prolongement de la première et de la seconde parois verticales 1, 2.

[0023] Plus particulièrement, la liaison 10 entre chaque branche 8, 9 et la base 7 est de forme générale arrondie.

[0024] Les parois verticales 1, 2 et les parois d'extrémité 5, 6 sont réalisées en tôle et délimitent un volume 11 dans lequel sont montées des étagères 12.

[0025] Le meuble comporte en outre une face avant ouverte et une face arrière, fermée par un fond 13. Comme cela est connu en soi, la face avant peut être fermée à l'aide d'une porte ou d'un tiroir, comme cela est représenté à la figure 8.

[0026] On s'intéressera plus particulièrement à la zone de jonction entre les première et seconde parois 1, 2 et la paroi d'extrémité supérieure 6.

[0027] Cette zone de jonction est représentée plus particulièrement aux figures 2 et 3.

[0028] Comme cela est représenté sur ces figures, l'extrémité libre 14 de chaque branche 8, 9 présente une forme en créneau délimitant une pluralité de dents 15, l'extrémité supérieure 4 des premier et seconde parois 1, 2 présentant une forme complémentaire en créneau, les dents 16 de celle-ci étant imbriquées dans les dents 15.

[0029] Certaines des dents 15, 16 sont équipées de goujons 17 cylindriques faisant saillie perpendiculairement au plan de la première ou de la seconde paroi 1, 2, en direction de la paroi verticale 1, 2 opposée, c'est-à-dire à l'intérieur du volume 11 du meuble. Les goujons 17 sont disposés à la fois sur des dents 15 appartenant à la paroi d'extrémité supérieure 6 et sur des dents 16 appartenant aux parois verticales 1, 2. L'extrémité libre des goujons 17 est filetée.

[0030] Le nombre et la position des goujons 17 peuvent être ajustés. Un grand nombre de goujons apporte une grande résistance mécanique. L'avantage de la construction en créneau permet d'aligner les goujons sur un axe A (figure 1), de sorte que la largeur du tasseau peut être réduite. Par voie de conséquence, l'épaisseur de l'étagère peut également être réduite.

[0031] Comme cela est représenté à la figure 3, un élément de liaison 18 est monté sur chaque zone de liaison.

[0032] L'élément de liaison se présente sous la forme d'un tasseau 18 allongé, s'étendant le long de la zone de liaison. Le tasseau 18 comporte une pluralité de trous, dans lesquels sont insérés les goujons 17, chaque trou comportant en outre un lamage 19 destiné à noyer un écrou (non représenté) vissé sur l'extrémité filetée des goujons 17.

[0033] Le tasseau 18 permet ainsi de relier mécaniquement la paroi d'extrémité supérieure 6 aux parois verticales 1, 2.

[0034] Chaque tasseau 18 comporte en outre au moins un, préférentiellement deux moyens d'encliquetage 20 constituant un arrêt en translation invisible de l'étagère.

[0035] Comme vu précédemment, une pluralité d'étagères 12 sont montées sur les parois verticales 1, 2.

[0036] En particulier, une étagère 21 est montée au niveau de la zone de jonction. Cette étagère comporte un premier et un second chant latéraux 22, 23 (figure 4) prenant appui respectivement sur l'élément de liaison 18 situé du côté de la première paroi verticale 1 et sur l'élément de liaison 18 situé du côté de la seconde paroi verticale 2.

[0037] L'étagère 21 est réalisée en tôle ou à partir d'un panneau et comporte une base horizontale 24 présentant un chant arrière, situé du côté du fond 13, et un chant avant 25 (figure 1). Une rainure est réalisée dans chaque chant latéral 22, 23, ladite rainure ne débouchant pas au niveau du chant avant 25.

[0038] En outre, chaque chant latéral 22, 23 est équipé de moyens d'encliquetage additionnels conçus pour coopérer avec les moyens d'encliquetage 20 des tasseaux correspondants 18.

[0039] Les tasseaux correspondants 18 sont insérés dans les rainures des chants latéraux. Ainsi, après la pose de l'étagère 21, les tasseaux 18 sont complètement invisibles. Les moyens d'encliquetage 20 coopèrent les uns avec les autres, de manière à maintenir en position ladite étagère 21.

[0040] Le meuble comporte en outre, hors de la zone de jonction précitée, des étagères 12 de structure identique, fixées à l'aide de tasseaux et de moyens d'encliquetage similaires à ceux décrit précédemment.

[0041] La paroi d'extrémité inférieure 5, quant à elle, peut être fixée par tout moyen connu aux parois verticales 1, 2.

[0042] Selon une forme de réalisation non représentée, les goujons 17 peuvent être emmanchés à force dans des trous ménagés dans les tasseaux 18.

[0043] Une autre forme de réalisation est représentée aux figures 4 à 6. Celle-ci est similaire à celle présentée précédemment, le meuble présentant toutefois un plus grand nombre d'étagères 12 ainsi que, en vue de côté, un rétrécissement au niveau de l'extrémité inférieure 3.

[0044] Les figures 7 à 12 représentent d'autres formes

de réalisation dans lequel le meuble peut être équipé d'une pluralité de tiroirs ou portes 27 et présenter différentes hauteurs.

[0045] Dans chacune des formes de réalisation présentées ci-dessus, la zone de jonction présente une forme en créneau.

[0046] Toutefois, comme illustré à la figure 13, les extrémités 14 des branches 8, 9 et les extrémités 4 des parois verticales 1, 2 pourraient être formées par un bord horizontal droit 28.

[0047] Dans cette forme de réalisation, de la même manière que précédemment, les goujons 17 s'étendent au niveau de chaque extrémité 4, 14, les tasseaux présentant une série de trous destinés à accueillir les goujons 17. Dans ce cas toutefois, les goujons 17 ne peuvent pas tous être alignés suivant un axe, la largeur du tasseau 18 étant nécessairement plus importante.

[0048] Comme il va de soi l'invention ne se limite pas aux seules formes de réalisation de ce dispositif de jeu, décrites ci-dessus à titre d'exemples, mais elle embrasse au contraire toutes les variantes.

Revendications

1. Meuble, comportant un volume (11) délimité par au moins une première et une seconde parois (1, 2) sensiblement parallèles l'une par rapport à l'autre, ainsi qu'au moins une paroi d'extrémité (5, 6), **caractérisé en ce que** la paroi d'extrémité (6) comporte une base (7) à partir de laquelle s'étendent une première et une seconde branches (8, 9), disposées respectivement dans le prolongement de la première et de la seconde parois (1, 2), l'extrémité libre (14) de la première branche (8), respectivement de la seconde branche (9), étant fixée sur l'extrémité correspondante (4) de la première paroi (1), respectivement de la seconde paroi (2), au niveau d'une zone de jonction, par l'intermédiaire d'un premier, respectivement d'un second élément de jonction (18) faisant saillie à l'intérieur du volume (11), ledit meuble comportant au moins une étagère (21) reposant sur le premier et sur le second éléments de jonction (18), ladite étagère (21) présente un logement à l'intérieur duquel sont logés les éléments de jonction (18).
2. Meuble selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'extrémité (14) de la première (8), respectivement de la seconde branche (9), présente une forme en créneau, l'extrémité correspondante (4) de la première (1), respectivement de la seconde paroi (2) présentant une forme complémentaire en créneau.
3. Meuble selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** chaque élément de jonction (18) présente une forme générale allongée, s'étendant le long de la zone de jonction correspondante.

4. Meuble selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** la première et la seconde parois (1, 2) comportent chacune au moins un plot (17) s'étendant dans le volume (11), la première et la seconde branches (8, 9) comportant également chacune au moins un plot (17) s'étendant dans le volume (11), chaque élément de jonction (18) comporte au moins deux trous dans lesquels sont insérés les plots correspondants (17).
5. Meuble selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** chaque plot (17) présente une extrémité filetée, l'élément de jonction (18) étant fixé par boulonnage sur lesdits plots (17).
6. Meuble selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce qu'il** présente une face avant et une face arrière munie d'un fond (13), l'étagère (21) présentant une base (24) à partir de laquelle s'étend, du côté de la face avant, un rebord (25) délimitant avec la base (24) le logement dans lequel sont logés les éléments de jonction (18), ledit rebord (25) étant disposé du côté de la face avant du meuble.
7. Meuble selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce** l'étagère (21) est fixée par encliquetage à au moins un des éléments de jonction (18).
8. Meuble selon l'une des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** les première et seconde parois (1, 2), la paroi d'extrémité (6) et/ou l'étagère (21) sont réalisés en tôle.

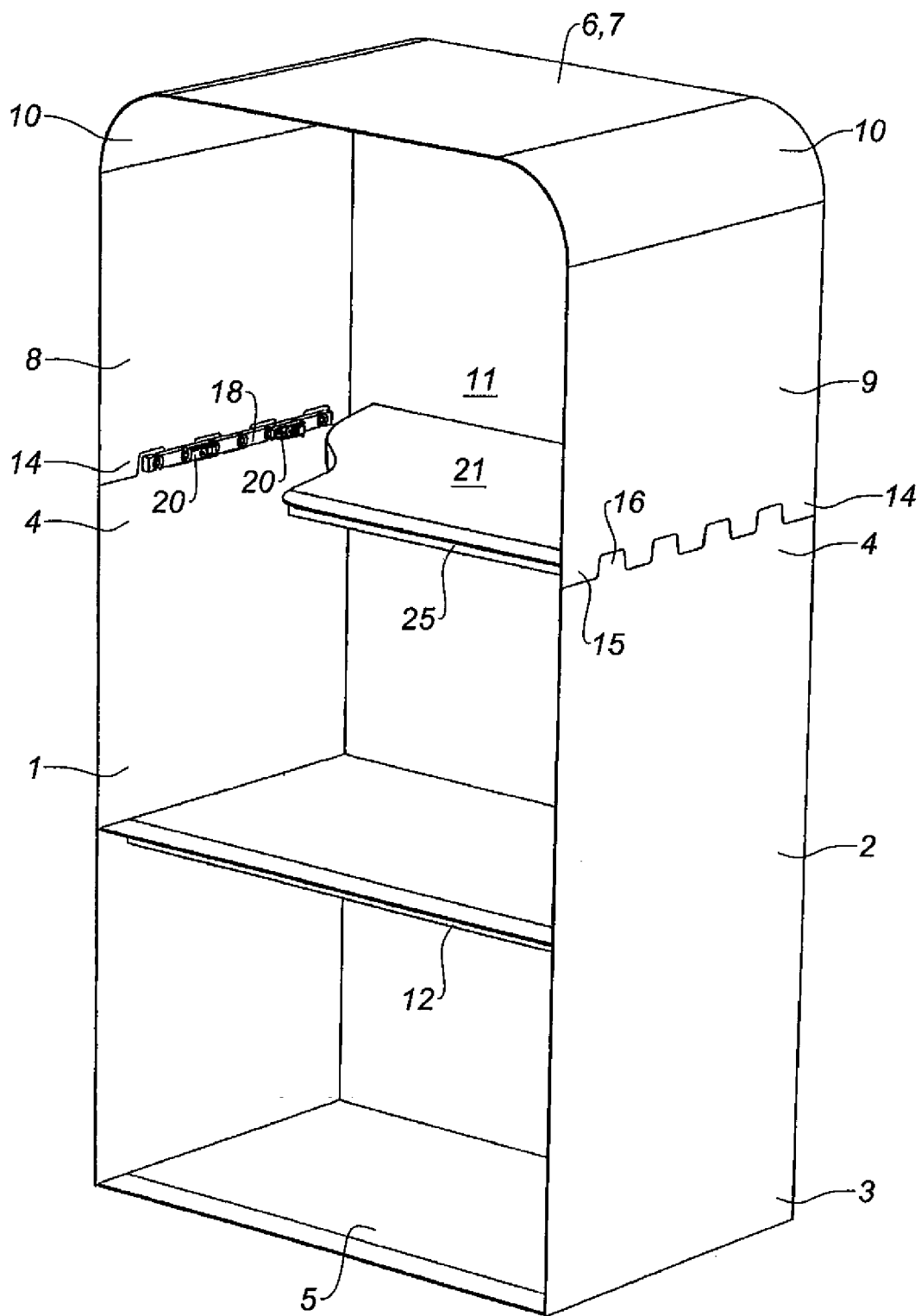
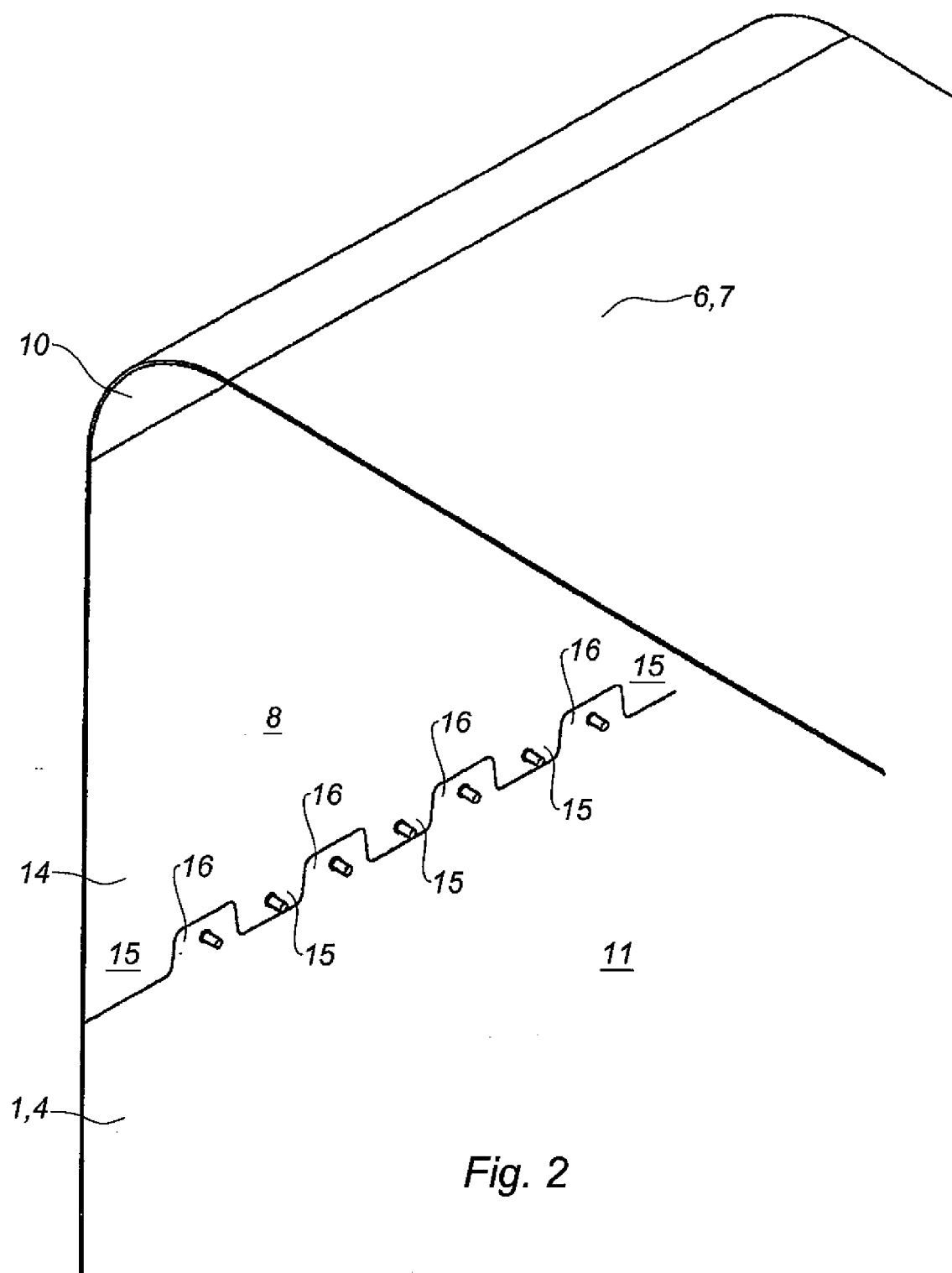


Fig. 1



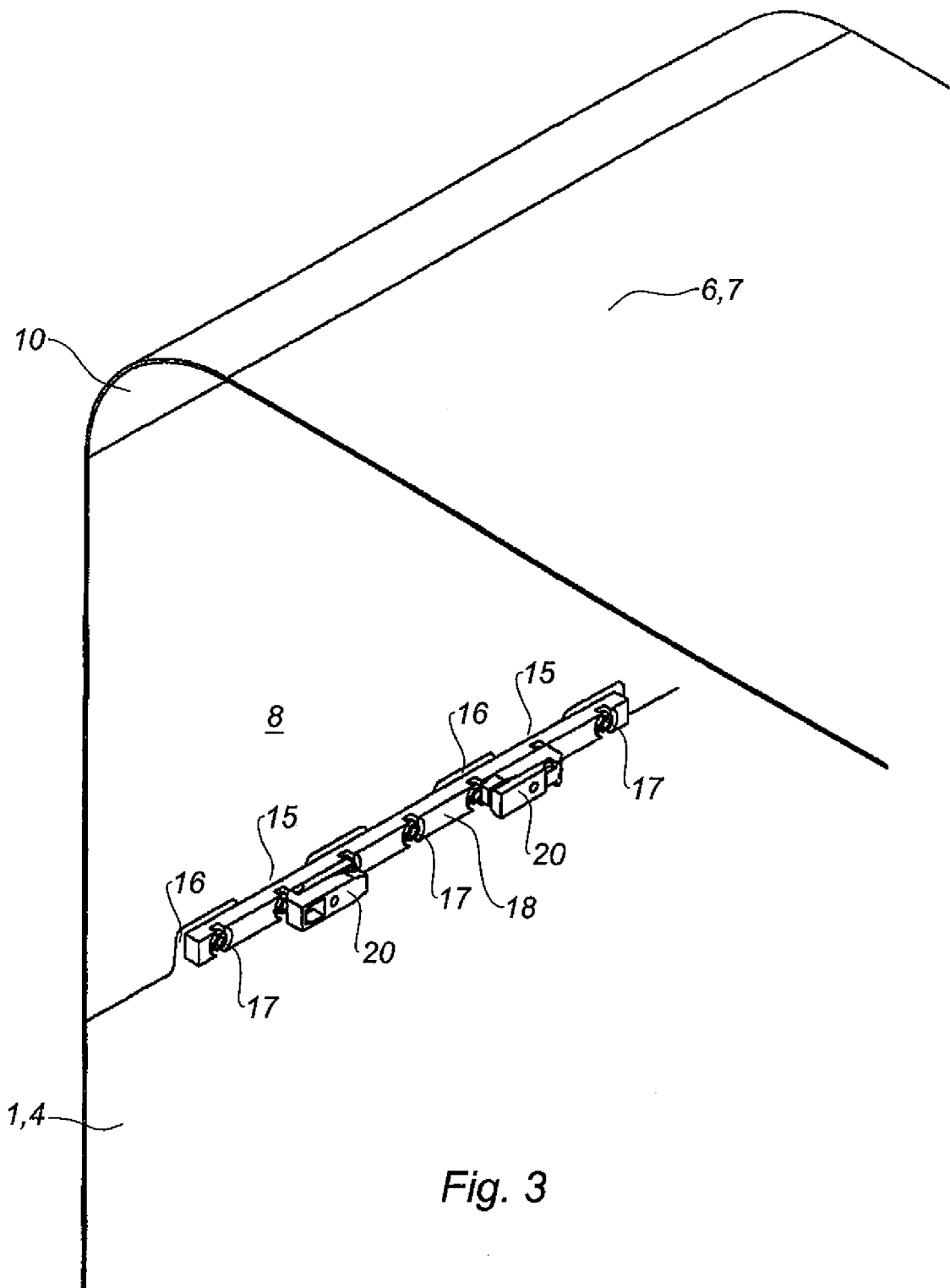


Fig. 3

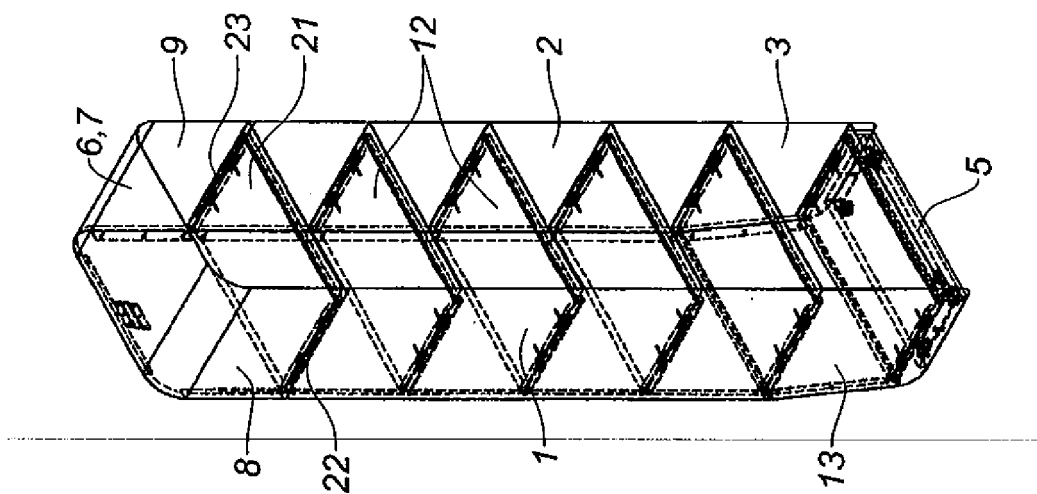


Fig. 4

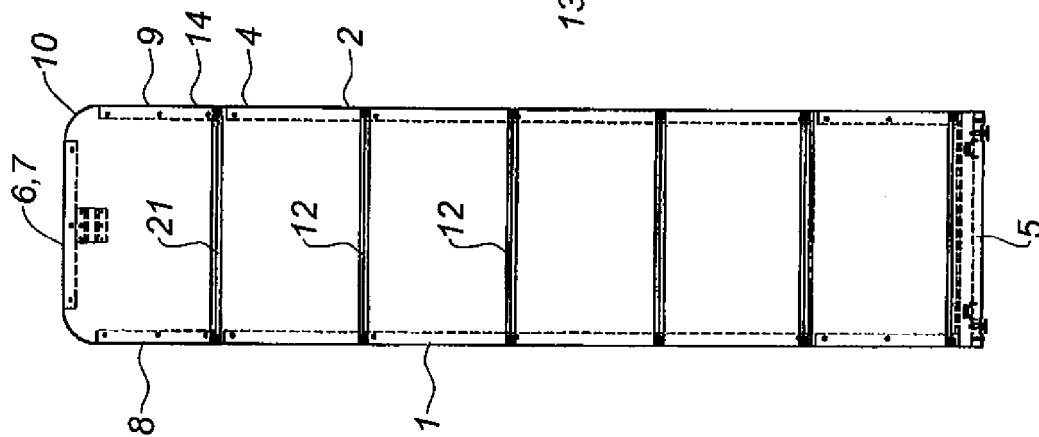


Fig. 5

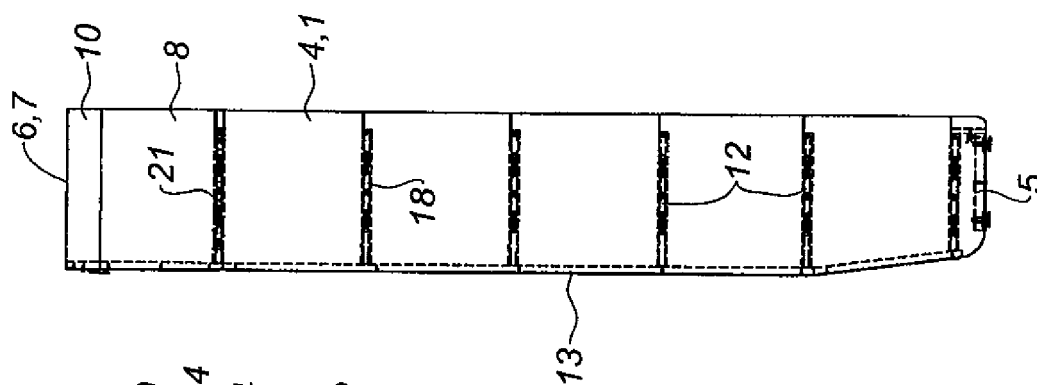


Fig. 6

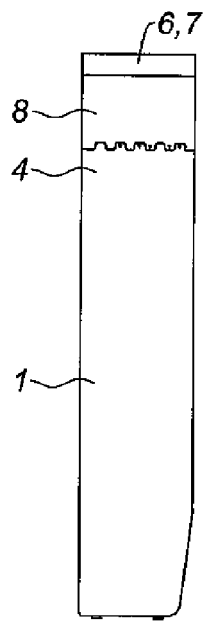


Fig. 7

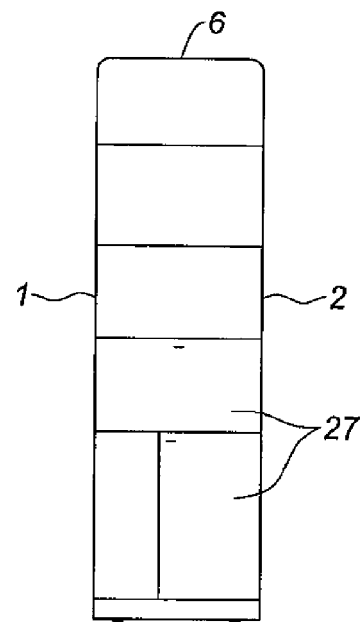


Fig. 8

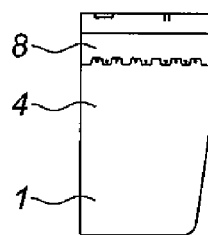


Fig. 9

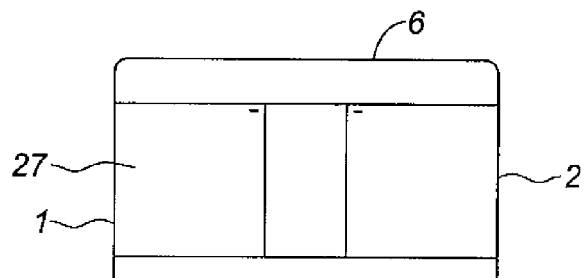


Fig. 10

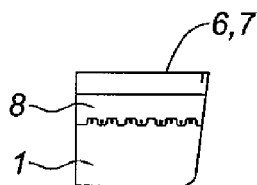


Fig. 11

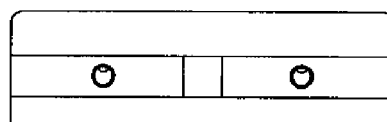


Fig. 12

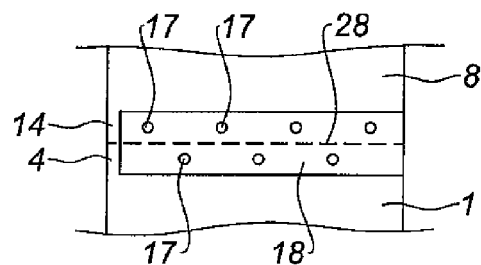


Fig. 13



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 09 17 9804

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	WO 2006/011250 A (ERECTA INTERNAT CORP [JP]; YANAGIYA TAKASHI [JP]) 2 février 2006 (2006-02-02) * abrégé * * figures *	1,3,6-8	INV. A47B47/00 A47B96/06
X	US 3 285 444 A (WILLIAM REILLY FREDERICK) 15 novembre 1966 (1966-11-15) * colonne 2 - colonne 3 * * figures 1,2,4 *	1,3,6,7	
A	US 4 232 916 A (CORREIA DANIEL) 11 novembre 1980 (1980-11-11) * abrégé; figure 1 *	2	
A	GB 2 323 588 A (IMPAQ LIMITED [GB]) 30 septembre 1998 (1998-09-30) * figures *	2	
A	FR 92 953 E (RAOUL [FR]) 24 janvier 1969 (1969-01-24) * figures *	1-8	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
A	US 6 520 095 B1 (HAYES LOWELL [US]) 18 février 2003 (2003-02-18) * abrégé * * figures *	1-8	A47B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 8 avril 2010	Examineur MacCormick, Duncan
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 09 17 9804

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

08-04-2010

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 2006011250 A	02-02-2006	TW 280735 Y	21-11-2005
US 3285444 A	15-11-1966	AUCUN	
US 4232916 A	11-11-1980	AUCUN	
GB 2323588 A	30-09-1998	AUCUN	
FR 92953 E	24-01-1969	AUCUN	
US 6520095 B1	18-02-2003	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82